



Toulouse, le 10 septembre 2019

Communiqué de presse

Déploiement des Maisons France Services en Haute-Garonne

Cet après-midi, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé le comité de pilotage dédié au dispositif « France Services » qui réunissait les services de l'État, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les représentants départementaux des opérateurs partenaires (la Poste, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi) et les associations d'élus locaux.

Le Président de la République a annoncé le 25 avril 2019, à la suite du Grand débat, le déploiement du réseau « France Services » qui vise à garantir à tous les concitoyens un accès facilité aux services publics. **À ce titre, l'initiative « France Services » doit faire évoluer substantiellement le réseau des Maisons de services au public (MSAP) existantes mais aussi créer de nouvelles structures,** répondant à trois grands objectifs :

- des services publics plus accessibles avec des accueils physiques polyvalents ;
- des démarches administratives simplifiées et une promesse faite au citoyen de trouver une réponse sur place sans avoir à se diriger vers un autre guichet ;
- un service rendu de qualité, assuré par deux agents d'accueil formés, qui associe les services de l'Etat (Intérieur, Justice et Comptes publics) et les 6 opérateurs partenaires dans toutes les structures France Services.

Le comité de pilotage de ce jour s'est consacré à deux grandes priorités :

- l'amélioration des MSAP existantes pour une labellisation « France Services » qui passe par le respect d'une nouvelle charte d'engagement et d'un panier précis de services.

- la création de nouvelles maisons, en priorisant les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville, avec l'objectif de couvrir l'ensemble des cantons en 2022.

La première échéance est fixée au 1^{er} janvier 2020, avec un objectif de 300 structures labellisées par les préfets de département sur l'ensemble du territoire national. La liste des structures qui seront labellisées en Haute-Garonne est actuellement en cours d'élaboration, en lien avec les porteurs de projet.

Ces objectifs en matière d'amélioration de l'accès aux services publics sont parfaitement partagés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, qui propose un dispositif complémentaire constitué à terme d'environ 40 points d'accueil répartis sur l'ensemble de son territoire ainsi que des solutions itinérantes au plus près des besoins des habitants.

Cette initiative viendra renforcer le maillage territorial et fera l'objet d'une convention Etat-Département qui **sera signée prochainement afin de déployer, dès 2020, les premiers sites d'accueil et offrir ainsi une gamme enrichie de services pour les citoyens et les usagers sur l'ensemble du territoire haut-garonnais.**